

Présidente :

Pr Agnès Linglart
agnes.linglart@aphp.fr
AP-HP Bicêtre Paris Saclay, Le
Kremlin-Bicêtre

Vice-présidents :

Pr Patrick Tounian, AP-HP
Trousseau, Paris
Pr Eric Jeziorski, CHU
Montpellier

Secrétaire général :

Pr Romain Basmaci
romain.basmaci@aphp.fr
AP-HP, Colombes

Secrétaires généraux adjoints :

Pr Eric Jeziorski, Montpellier
Pr Vincent Barlogis, Marseille

Trésorière :

Dr Blandine Prévost
blandine.prevost@aphp.fr
AP-HP Trousseau, Paris

Site internet :

Pr Elise Launay, Nantes

Conseil Scientifique :

Pr Nadia Bahi-Buisson, AP-HP
Necker, Paris
Pr Olivia Boyer, AP-HP Necker,
Paris

www.SFPediatric.com

Adresse postale

Hôpital Necker
149 rue de Sèvres
75015 Paris
sfp@sf-pediatrie.com

Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,

Madame Sylvie Retailleau

Monsieur le ministre de la Santé et de la Prévention

Monsieur François BRAUN

Paris, le 21 juin 2023

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Suite à la publication du rapport sur la 4^{ème} année d'internat en médecine générale, le Conseil National Professionnel de Pédiatrie (CNPP), la Société Française de Pédiatrie (SFP) et la Présidence des Assises de la Santé de l'Enfant souhaitent attirer votre attention sur les recommandations du rapport sur la 4^{ème} année d'internat de Médecine Générale qui propose une modification de la maquette de la phase d'approfondissement réduisant à 3 mois le temps de formation obligatoire à la santé de l'enfant, alors qu'il est de 6 mois dans la maquette actuelle.

La France a fait le choix licite de confier une part très importante du suivi des enfants à la Médecine Générale, contrairement à d'autres pays où le nombre de pédiatres libéraux est beaucoup plus important. Cela nous oblige, vis-à-vis de la population, à garantir une formation très solide et obligatoire à la santé de l'enfant de tous les médecins généralistes. Alors que le temps de formation des internes de Médecine Générale est allongé, celui consacré à l'enfant sera réduit. Alors même que les Assises sur la santé de l'enfant sont en cours pour améliorer la prise en charge des enfants, cette mesure va à l'encontre des travaux menés visant à renforcer les compétences et le rôle du médecin généraliste dans le parcours de soins primaires.

L'apprentissage de la santé de l'enfant doit pouvoir se faire dans des cabinets de médecine générale ou de pédiatrie libérale, dans des structures ambulatoires publiques (PMI, médecine scolaire, centres de santé) ou au sein des services de Pédiatrie Générale et d'Urgences Pédiatriques hospitaliers à partir du moment où la qualité de la formation est garantie sur une période suffisamment longue de 6 mois au vu de l'ampleur des connaissances à acquérir. Les garanties de la formation sur tout le territoire français sont de la responsabilité des doyens ainsi que des coordinateurs de médecine générale et de pédiatrie. L'engagement des pédiatres dans ce travail d'enseignement est historique et important.

En attendant votre retour, nous nous tenons à votre disposition, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, pour travailler avec votre cabinet, les coordinateurs du DES de Médecine Générale et les représentants des internes à une maquette incluant 6 mois de formation obligatoire à l'apprentissage de la santé de l'enfant avec un cahier des charges des terrains de stages agréés établi par les deux disciplines.

La Société Française de Pédiatrie (SFP), *Pr Agnès Linglart*

Les Présidents et les membres du Comité d'Orientation des Assises de la Santé de l'Enfant

Le Conseil National Professionnel de Pédiatrie (CNPP), *Pr Robert Cohen*

Le Collège National des Pédiatres Universitaires (CNPU), *Pr Sylvie Nguyen The*

Les coordinateurs du DES de Pédiatrie, *Pr Vincent Gajdos*

L'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire, *Dr Andreas Werner*

SOCIETE FRANÇAISE DE PEDIATRIE

Numéro de Siret : 34015862500012 - Code NAF : 7220Z

Adresse : Hôpital Necker Enfants – Carré Necker – 149 rue de Sèvres – 75015 Paris

e-mail : sfp@sf-pediatrie.com - Site Internet : <http://www.SFPediatric.com>